

- Le formulaire de demande d'agrément dûment complété, daté et signé
- Une enveloppe affranchie au tarif du recommandé avec accusé de réception

CONCERNANT LE DEMANDEUR :

- La photocopie d'un justificatif d'identité en cours de validité
- Un justificatif, pour les étrangers, attestant qu'ils sont en règle à l'égard de la législation les concernant
- Un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (*facture EDF, gaz, téléphonie,...*)
- La photocopie recto-verso du permis de conduire valide
- Une photographie d'identité récente
- La photocopie d'un titre ou d'un diplôme d'État de l'enseignement supérieur ou technologique, niveau III ou d'une attestation de formation justifiant de la capacité du demandeur à gérer un établissement d'enseignement de la conduite délivrée par un organisme agréé

CONCERNANT L'ÉTABLISSEMENT :

- La justification de l'inscription au rôle de la cotisation foncière des entreprises **ou**, à défaut, une déclaration de début d'activité délivrée par l'URSSAF **ou** une attestation d'inscription de versement de cotisation au Régime Social des Indépendants (*RSI*)
- La photocopie du titre de propriété ou du bail de location du local (*en cours de validité*)
- Une attestation d'assurance du local en cours de validité
- Un plan détaillé et des photos récentes du local (*avec dimensions et superficie exactes de chaque pièce, largeur des portes, emplacement des sanitaires et placards incorporés, disposition des salles, nombre de chauffage, moyens de protection contre l'incendie*)
- La copie du certificat d'inscription au répertoire des entreprises et des établissements (*SIRENE*) délivré par l'INSEE

S'IL EST UNE PERSONNE MORALE, SON REPRÉSENTANT LÉGAL DOIT FOURNIR :

- Un exemplaire des statuts enregistrés
- Un extrait de la délibération le désignant en tant que représentant légal
- Un extrait Kbis datant de moins de 3 mois

POUR CHAQUE MONITEUR SALARIÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT A LA CONDUITE :

- La liste de tous les enseignants attachés à l'établissement ainsi que leur lieu de domicile et pour chacun d'entre eux la photocopie de leur autorisation à enseigner ou le cas échéant leur autorisation temporaire et restrictive d'exercer, en cours de validité.

LA JUSTIFICATION DE LA PROPRIÉTÉ OU DE LA LOCATION DU OU DES VÉHICULES RATTACHÉS A L'ÉTABLISSEMENT :

- La justification de la propriété ou de la location du ou des véhicules d'enseignement (mention spéciale «véhicule-école») ainsi que, pour chacun d'eux l'attestation d'assurance couvrant sans limite les dommages pouvant résulter d'accidents causés aux tiers dans les conditions prévues par l'article L 211-1 du code des assurances

SI MISE EN COMMUN DES LOCAUX, DES VÉHICULES, DES ENSEIGNANTS :

- Une convention établie entre les parties intéressées, datée et signée, mentionnant que l'établissement fait l'objet d'une mise en commun et précisant ce qui fait l'objet de cette mise en commun

CONCERNANT L'HYGIÈNE, LA SÉCURITÉ CONTRE L'INCENDIE ET L'ACCESSIBILITÉ DU LOCAL :

- Vous devez vous assurer que le local répond aux normes de sécurité et d'accessibilité conformément à la réglementation en vigueur relative aux établissements recevant du public. **Veillez joindre tous documents nécessaires.** S'agissant de l'hygiène, les dispositions applicables relèvent du règlement sanitaire départemental en vigueur.

POUR INFORMATION : l'arrêté préfectoral portant agrément est délivré pour une durée de cinq ans ; toute demande de pièces non fournies lors du dépôt du dossier interrompt le délai d'instruction jusqu'à leur production.

LE FORMULAIRE COMPLÉTÉ ET LES JUSTIFICATIFS SONT A RETOURNER AU MOINS DEUX MOIS AVANT LA DATE ENVISAGÉE D'OUVERTURE DE L'ÉTABLISSEMENT DE L'AGRÈMENT A L'ADRESSE SUIVANTE :
Direction Départementale des Territoires – Mobilités - Unité éducation routière - 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cédex